ASSEMBLEE NATIONALE

1	4 décembre 2005

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par M. Novelli, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Dans la	première	phrase du	deuxième	alinéa	de cet	article,	après l	es mots
---------	----------	-----------	----------	--------	--------	----------	---------	---------

« respectif pour »,

substituer au mot:

« les »

le mot:

«1'».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.